

Date de convocation :
31 décembre 2016

Convocation affichée le:
31 décembre 2016

Compte rendu affiché le:
7 janvier 2017

Nombre de membres :

Effectif légal : **22**

En exercice : **19**

Présents : **14**

Votants : **16**

SEANCE DU 5 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle du Lou du Lac, s'est réuni à la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick HERVIOU, Maire de la commune de La Chapelle du Lou du Lac.

Etaient présents :

Patrick HERVIOU, Edith RENAUDIN, Yves ROUAULT, Françoise MANCHERON, Isabelle BOUILLET, Annaëlle ANGIBAUD, Annick COLLIN, Yannick DAUGAN, Daniel GEORGEAULT, Jean-Claude PERCHEREL, Linda PERCHEREL, Christine SANTIER, Géraldine SAUVÉ, Cédric TIREL

Etaient Excusés : Alan POULAIN (*pouvoir à E. RENAUDIN*), David BAUDET, Alain GAUTIER (*pouvoir à P. HERVIOU*), Louis TANNOUX

Absents : Stéphanie THAUNAY,

Un scrutin a eu lieu, Madame SAUVÉ Géraldine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Point ajouté à l'ordre du jour : *Allée piétonne route des Aunays – devis pour passage caméra*

OBJET : Approbation du Compte rendu de la séance du 5 décembre 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2016

OBJET : Aménagement du Bourg - AVP – détermination des secteurs prioritaires d'intervention (2017-01)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le bureau d'études TECAM a été désigné en tant que Maître d'œuvre dans le dossier CODD aménagement du bourg.

Monsieur le Maire informe le conseil que le bureau d'études a terminé son avant-projet et que celui-ci a déjà été validé par le comité de pilotage.

Monsieur le Maire présente au conseil cet AVP et propose avant de le valider d'en définir les limites.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** l'avant-projet d'aménagement du bourg pour un montant prévisionnel total de 1 009 000 € HT;
- **Propose** de retenir les secteurs 1, 2 et 3, pour un montant prévisionnel de 836 000 € HT, comme secteurs prioritaires d'intervention.
- **Charge** le Maire de faire le nécessaire en général dans cette affaire.

OBJET : Aménagement du Bourg – déclenchement de la tranche conditionnelle au marché CODD Aménagement du Bourg (2017-02)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a réalisé une consultation en 2016 pour une mission diagnostic éventuellement suivie d'une mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'extension d'aménagement du bourg. Suite au conseil municipal en date du 23 mai 2016, le bureau d'études TECAM a été retenu.

La tranche ferme à savoir la réalisation d'études CODD Aménagement du Bourg étant achevée, Monsieur le Maire propose aux membres présents de déclencher la tranche conditionnelle à savoir la mission de maîtrise d'œuvre.

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre un ordre de service pour déclencher la tranche conditionnelle, relative à la mission de maîtrise d'œuvre Aménagement du Bourg
 - **Autorise** Monsieur le Maire à poursuivre la procédure et à lancer un nouvel appel d'offres en vue de sélectionner les entreprises qui réaliseront les travaux prévus
 - **Donne pouvoir** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

OBJET : Aménagement du Bourg – sollicitation DETR 2017 (2017-03)

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement du bourg pour lequel un maître d'œuvre a été retenu.

Monsieur le Maire présente au conseil le premier estimatif financier de l'opération établi par maître d'œuvre et informe l'assemblée que les travaux envisagés pourraient bénéficier de l'aide financière de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine par l'intermédiaire de la DETR 2017 au titre de la sécurisation des voies.

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter cette subvention dans les conditions suivantes :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Maître d'œuvre	25 550 €	FST Conseil Départemental	75 000 €
Total travaux	836 000 €	DETR (40%) pour sécurisation des voies	253 480 €
Dont liés à la sécurité	633 700 €	Conseil Départemental bande de roulement	9 000 €
Non liés à la sécurité	202 300 €	Amende de police	43 304 €
		FST Conseil Départemental études	8 000 €
		autofinancement	472 766 €
Total	861 550 €	Total	861 550 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour solliciter l'aide de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine par l'intermédiaire de la DETR 2017.
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour solliciter l'ensemble des structures pouvant intervenir dans le financement de ce projet.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

OBJET : Aménagement du bourg : sollicitation subvention amende de police (2017-04)

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de sécurisation des voies communales urbaines dans le cadre de l'aménagement du bourg constituent une dépense subventionnable au titre des amendes de polices du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et propose au conseil de solliciter cette subvention pour l'année 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour solliciter l'aide du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine par l'intermédiaire des amendes de polices.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

OBJET : Aménagement du bourg : acquisition de terrain pour création d'un parking (2017-05)

Madame Linda PERCHEREL, intéressée par l'affaire quitte la salle et ne prend pas part au débat et au vote

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre des travaux prévus au titre de l'aménagement du bourg, il est nécessaire d'acquérir auprès des propriétaires, une partie de la parcelle B 639 pour une surface d'environ 2 400 m² défini comme futur parking dans le programme des travaux.

A ce titre, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à négocier pour le compte de la commune l'acquisition de la surface nécessaire aux travaux prévus.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Autorise** l'acquisition d'une partie la parcelle cadastrée B 639 pour environ 2 400 m²
- **Autorise** Monsieur le maire à en négocier le prix d'achat sur la base de 3 € le m²
- **dit que** le résultat de la négociation sera présenté au conseil municipal pour validation.

OBJET : Allée piétonne route des Aunays – sollicitation DETR 2017 (2017-06)

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de création d'une allée piétonne route des Aunays pour lequel un maître d'œuvre a été retenu.

Monsieur le Maire rappelle au conseil le premier estimatif financier de l'opération établi par maître d'œuvre et informe l'assemblée que les travaux envisagés pourraient bénéficier de l'aide financière de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine par l'intermédiaire de la DETR 2017 au titre de la sécurisation des voies.

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter cette subvention dans les conditions suivantes :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Maître d'œuvre	5 000 €	DETR (40%) par sécurisation des voies	39 744 €
Relevé topo	750 €	LEADER	32 753 €
Total des travaux	93 610 €	Amende de police	5 350 €
		autofinancement	21 513 €
Total	99 360 €	Total	99 360 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour solliciter l'aide de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine par l'intermédiaire de la DETR 2017.
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour solliciter l'ensemble des structures pouvant intervenir dans le financement de ce projet.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

OBJET : Allée piétonne route des Aunays : sollicitation subvention amende de police (2017-07)

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de création d'une allée piétonne route des Aunays constituent une dépense subventionnable au titre des amendes de polices du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et propose au conseil de solliciter cette subvention pour l'année 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour solliciter l'aide du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine par l'intermédiaire des amendes de polices.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

OBJET : Désignation d'un délégué communal au Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 35) (2017-08)

Monsieur le Maire informe le conseil que la création de la commune nouvelle de La Chapelle du Lou du Lac entraîne la désignation d'un nouveau délégué au SDE 35.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour la d'un nouveau délégué de la commune au sein de cette structure.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- **Nomme** Monsieur Jean-Claude PERCHEREL comme délégué de la commune de La Chapelle du Lou du Lac au SDE 35.

OBJET : SIAEP : Rapport sur le prix et la Qualité du Service eau potable 2015 (2017-09)

Monsieur le Maire expose que de l'article L2224-5 du CGCT prévoit que « Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers et présente au conseil le rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Montauban St Méen.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Prend acte** de la communication donnée au Conseil Municipal au titre de l'année 2015 du rapport d'activité su SIAEP Montauban St Méen,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente

OBJET : Inventaire des zones humides – constitution d'un groupe de travail (2017-10)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016-78 en date du 4 juillet 2016 approuvant la réalisation d'un inventaire communal des zones humide par le syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune s'est engagée auprès du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu à constituer un groupe de travail qui travaillera sur le sujet.

Monsieur le Maire présente une liste de noms de personnes susceptibles de répondre aux critères définis par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu et sollicite le conseil pour la valider

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Valide** la liste proposée
- **Nomme** Messieurs Patrick HERVIOU, Yves ROUAULT, Louis TANNOUX, Jean-Claude PERCHEREL, Yannick DAUGAN, Jean-Luc EON, Alain GAUTIER et André HOUÉE, en tant que membres du groupe de travail inventaire des zones humides
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre cette liste au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu.

OBJET : Transformation du poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe en poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe (2017-11)

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commission administrative paritaire du centre de gestion d'Ille et Vilaine a émis un avis favorable sous réserves des ratios promus-promouvables à l'avancement de grade de l'agent en poste sur le poste adjoint du patrimoine de deuxième classe pour un avancement au grade d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2017.

Aussi il convient de modifier le poste de travail en conséquence.

Après en avoir été informé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de transformer le poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe en poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à 10/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2017,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence un adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

OBJET : Remboursement des frais de serrurerie engagés par Monsieur SERRE Jean-Pierre locataire d'un logement communal (2017-12)

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a fait intervenir un serrurier au domicile de Monsieur SERRE Jean-Pierre, locataire d'un logement communal. Monsieur le Maire précise que les conditions d'interventions prévoyant le paiement direct au prestataire qui se déplaçait, Monsieur SERRE a avancé les frais pour un montant de 176 € TTC.

A ce titre, Monsieur le Maire sollicite le conseil pour le remboursement de cette intervention à Monsieur SERRE compte tenu que la dépense engagée relevait bel et bien de la compétence du propriétaire c'est-à-dire la commune.

Après en avoir été informé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de rembourser la somme de 176 € TTC à Monsieur SERRE Jean-Pierre, locataire de la commune
- **Dit que** ce remboursement se fera en déduction du montant d'un des prochains loyers de Monsieur SERRE,
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

OBJET : Entretien des espaces verts communaux – choix du prestataire (2017-13)

Madame Linda PERCHEREL et Monsieur Jean-Claude PERCHEREL, intéressés par l'affaire quittent la salle et ne prennent pas part au débat et au vote

Monsieur le Maire informe le conseil que des entreprises ont été consultées pour la mise en place d'un entretien régulier des espaces verts (taille de haie, entretien de terrain, élagage, ...).

Monsieur le Maire informe le conseil du détail de la consultation, présente les devis recueillis et sollicite le conseil pour se positionner sur le choix d'un prestataire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir le devis de l'entreprise TR Paysage de Landujan (35) pour un montant d'intervention total annuel de 5 077,50 € TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

OBJET : Allée piétonne route des Aunays – devis pour prestation d’inspection vidéo des réseaux d’eaux pluviales (2017-14)

Monsieur rappelle au conseil que dans le cadre du dossier de création d’une allée piétonne route des Aunays, il est nécessaire de connaître l’état des réseaux dans le secteur concerné par les travaux d’aménagement. A ce titre, Monsieur le Maire informe le conseil qu’un devis a été sollicité auprès d’une entreprise spécialisée afin que soit réalisée une inspection vidéo du réseau et propose au conseil de le retenir.

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité,

- **Dit** qu’il est nécessaire de réaliser cette étude ;
- **Retient** le devis de l’entreprise A3SN de Montauban de Bretagne (35) pour un montant de 520,00 € HT
- **Charge** le Maire de faire le nécessaire en général dans cette affaire.

Séance levée à 21H50

Le Maire

Patrick HERVIOU